

Monsieur l'Orateur, maintenant que nous en avons terminé avec les guerres externes, il faut s'attaquer aux guerres internes, celles qui existent entre le fait français et le fait anglais, telles que certains cherchent à nous le faire croire. Les deux races se valent et, par conséquent, elles doivent s'entendre.

• (5.00 p.m.)

Il faut que la nation française fasse valoir ses droits, sans léser ceux de la langue anglaise et vice versa. Nous avons fait notre part et nous continuerons à la faire. Voici comment.

Quand on pense qu'en 1946-1947 pas un député ne parlait français à la Chambre des communes, sauf le chef actuel du Ralliement créditiste (M. Caouette). On ne peut qu'être étonné de constater aujourd'hui le progrès accompli par la langue française ici même à la Chambre.

Monsieur l'Orateur, tout cela n'est que le résultat de longues luttes, tenaces et acharnées, que le Ralliement créditiste a livrées pour faire respecter les droits des Canadiens français.

A ce stade, je me réfère à un article paru dans *Le Droit* du 16 octobre 1962, signé par M. Maurice Huot et intitulé «Une excellente attitude à l'égard du français». Voici:

Si cela continue, les créditistes auront plus fait en quelques semaines aux Communes pour faire avancer la cause du français que tous les partis politiques depuis la Confédération.

Ce sont les créditistes venus du Québec qui non seulement ont multiplié les interventions en faveur du français dans les services gouvernementaux, mais qui ont créé l'ambiance nécessaire pour incliner nombre de députés des autres partis à utiliser cette langue.

Et l'auteur continue en disant:

On n'en finira pas de citer les interventions vigoureuses des créditistes pour que soit respectée au Canada tout entier la langue française...

On critique beaucoup les créditistes en certains milieux surtout pour leur doctrine monétaire et leurs principes économiques. Il est malheureux que le ridicule que l'on cherche à jeter sur ce parti soit parfois l'œuvre de gens qui partagent la même culture et la même langue.

On pourra discuter tant qu'on voudra les doctrines économiques des créditistes, mais il y a une chose qu'on ne pourra leur enlever, c'est le dévouement en faveur de la langue française.

Leur nationalisme tout à fait légitime et nullement outrancier à ce sujet les honore grandement.

Les créditistes ont raison de réclamer que les règlements de la Chambre, la procédure à y suivre, suivant Beauséjour, leur soient remis en français.

M. Caouette avait raison de réclamer du français dans tous les services...

Au Canada, surtout en ce qui a trait à...

Air Canada. M. Dumont avait raison de demander les services d'un interprète lors de son entrevue avec le ministre de l'Agriculture, M. Hamilton.

[M. Beaudoin.]

Les créditistes ont raison de demander du français au café-téria du Parlement. Les créditistes ont raison d'exiger au Parlement un parfait service de traduction simultanée et non pas une traduction française boiteuse.

Dans certains milieux anglais on commence à le comprendre soit par esprit de justice soit par intérêt. Ce n'est pas trop tôt. Mais aux autres francophones de le comprendre aussi et de donner l'exemple d'abord par des gestes pratiques comme ceux que posent les créditistes.

Monsieur l'Orateur, le Ralliement créditiste a exigé et obtenu beaucoup pour les Canadiens français. Et pour ce faire, je crois que le gouvernement actuel, par son projet de loi, veut certainement nous appuyer—parce que nous avons commencé en 1946, comme le dit l'article—et, pour ma part, je suis d'accord avec ce projet de loi qui, je pense, ne fait peut-être pas tout à fait ce qu'on voudrait, mais se rend tout de même à bon nombre de nos désirs. Je continue:

Les créditistes ont demandé et ont obtenu pour les Canadiens français: la traduction complète des procédures de la Chambre des communes en français; un service complet en français de tous les services de lignes d'Air Canada; la proclamation en français de tous les mouvements des trains; une traduction simultanée perfectionnée et juste à la Chambre des communes; des services d'interprètes dans tous les services gouvernementaux, dans tous les ministères du gouvernement fédéral; du français au restaurant du Parlement; un service téléphonique parfaitement bilingue au Parlement par la Compagnie Bell.

Voilà ce que je voulais citer. Cela avait été écrit par M. Huot.

Si le Québec se croit lésé dans ses droits, dans son avenir, doit-il blâmer les autres ou lui-même? Si le Québec n'a pas su se nommer des dirigeants pour prendre ses responsabilités de façon convenable, à qui la faute? Monsieur l'Orateur, si le Québec s'est laissé influencer par quelques charmeurs de l'indépendance, à qui la faute? Si le Québec n'a pas su aller au fond des choses et a préféré plutôt faire du patronage de façon éhontée, à qui la faute? Enfin, si le Québec n'a pas su prendre ses responsabilités, à qui la faute?

A mon avis, c'est certainement la faute de ceux qui représentaient, à la Chambre des communes, les gouvernements, ceux, surtout, de langue française, qui ont créé, par leur mutisme totalement ou presque totalement intégral ce mécontentement que l'on constate aujourd'hui.

Si les dirigeants québécois ou ceux de chaque province avaient su s'occuper de leurs affaires, ils auraient fait respecter les droits des Canadiens français et des Canadiens anglais et nous n'en serions pas rendus là au Canada. S'il y a de la discrimination dans le secteur du travail ou dans n'importe quel autre secteur, c'est bien parce que les Canadiens anglais ou les Canadiens français n'ont